

# Action Sécurité Moto

OUVERTE A TOUS LES MOTARDS & MOTARDES

**A GAGNER**  
**2 Gilets Airbag**



**En Creuse (23)**  
**au circuit**  
**de Mornay**

Places limitées  
Inscription avant  
le 15 juin 2023

## Dimanche 18 juin 2023

Rdv à partir de 8h15 - Circuit de MORNAY 23 BONNAT

6 ateliers "Technique moto"

Equipements du motard et premiers secours / Le regard / La trajectoire /  
Le freinage / L'évitement / Circuit routier 120Kms

## 80 Places disponibles

- Parcours réalisé avec votre moto personnelle
- Carte grise et assurance en cours de validité
- Permis A1, A2 ou A en cours de validité

*Repas et participation à la  
journée 25 €*

Renseignements et inscriptions:

monsieurmoto23@gmail.com - 06.08.35.07.63 / 07.87.72.35.03



**SÉCURITÉ**  
**ROUTIÈRE VIVRE,**  
**ENSEMBLE**



# Bulletin d'inscription - Action Sécurité Moto - 18/06/2023

## CONDUCTEUR

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## PASSAGER

OUI

NON

## MOTO

Marque \_\_\_\_\_ Modèle \_\_\_\_\_

cylindrée \_\_\_\_\_ cc

## PERMIS

N° de permis \_\_\_\_\_

Catégorie  A1  A2  A Date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

## ASSURANCE

Compagnie \_\_\_\_\_

N° de Police \_\_\_\_\_

## INSCRIPTION + REPAS 25€/PERSONNE

\_\_\_\_\_ x 25€

Total: \_\_\_\_\_ €

## MODE DE REGLEMENT

Chèque

Espèces

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'action sécurité moto du 18 juin 2023 et m'engage, sans réserve à le respecter.

Je m'engage à respecter les consignes, et je prends connaissance que je ne pourrai exercer aucun recours auprès de l'organisateur, ni engager sa responsabilité en cas de chute ou d'accident.

- Parcours réalisé avec votre moto personnelle
- Carte grise et assurance en cours de validité
- Permis A1, A2 ou A en cours de validité

Date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2023

Signature

Partie à conserver

## Dimanche 18 juin 2023

# JOURNÉE ACTION SÉCURITÉ MOTO

RDV à partir de 8h15 - Circuit de MORNAY - 23 BONNAT

8h45 Briefing - 9h00 Début des ateliers - 17h30 Fin de l'action

Renseignements et inscriptions:

monsieurmoto23@gmail.com - 06.08.35.07.63 / 07.87.72.35.03

---

## **RÈGLEMENT ACTION SÉCURITÉ MOTO du dimanche 18 juin 2023**

### **ARTICLE I**

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière (P.D.A.S.R), la Préfecture de la Creuse organise une action sécurité moto destinée aux conducteurs de moto à partir de 125 cm<sup>3</sup>, en partenariat avec l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale. Le rendez-vous de cette manifestation est fixé le dimanche 18 juin 2023 à 8h15, sur le site du circuit de Mornay 23000 Bonnat.

### **ARTICLE II**

Pour des raisons d'organisation, le nombre maximum d'inscriptions est de 80 motos.

### **ARTICLE III**

Cette action est ouverte à tout participant titulaire d'un permis de conduire moto et à tous les véhicules à deux roues immatriculés, couverts par une assurance en cours de validité, qui répondent aux normes de sécurité routière et aux caractéristiques conformes aux exigences du code de la route.

### **ARTICLE IV**

Cette action est avant tout touristique, excluant toute idée de vitesse ou de compétition. Elle est organisée sur route libre, ouverte à la circulation sur un parcours d'environ 120 kms. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route.

### **ARTICLE V**

A l'occasion de cette action sécurité moto, les participants seront informés et sensibilisés aux notions de base de la sécurité routière par des épreuves théoriques (questionnaire) et pratiques (maîtrise du véhicule).

### **ARTICLE VI :**

Horaires

08 heures 15 : accueil des participants (collation)

08 heures 30 : briefing de le journée action sécurité moto

09 heures 00 : début des actions groupe A ateliers – groupe B roulage

Entre 12 heures 00 et 14 H 00 : repas (horaires différents en fonction des groupes)

14 heures 00 : reprise des actions groupe A roulage – groupe B ateliers

17 heures 00 : fin des ateliers. Remise des lots.

### **ARTICLE VII**

Le montant de la participation à cette action est fixé à 25 euros par casque. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du paiement. Un participant engagé désirant se désister, devra confirmer son forfait par courrier avant le 15 juin pour se voir intégralement remboursé. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué. (le cachet de la poste faisant foi).

## **ARTICLE VIII**

Les deux meilleurs résultats à l'épreuve théorique se verront récompensés par la remise d'un gilet airbag masculin et d'un gilet airbag féminin. Un tirage au sort aura lieu en cas d'égalité de points entre les participants.

## **ARTICLE IX**

En cas d'abandon durant cette action, le participant est tenu d'en informer les organisateurs.

## **ARTICLE X**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des épreuves sans qu'aucune réclamation ne puisse être portée par les participants. En cas de décision d'annulation de cette action avant le 10 juin, tous les participants seront informés et leurs frais d'inscription remboursés dans les plus brefs délais.

## **ARTICLE XI**

Les participants à cette action s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription.

Tout manquement aux consignes du présent règlement entraîne l'exclusion définitive du participant.

## **ARTICLE XII**

RGPD

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant l'organisateur. En cas de différend, vous avez le droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la Cnil.

## **DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vue ou de son, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de l'organisateur.

## **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions sont à adresser, accompagnées du bulletin d'inscription et du règlement à :

Monsieur Gérard Grenut 4 Montbreger 23000 St Laurent

ou

à déposer chez les motocistes de Guéret.

Les Organisateurs